



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E94515

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2023

ÉDITÉ LE 07/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/01/2006

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 444 114 474 00059

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 11 0854

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10226087904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10226087904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : LABBE JEROME ENTREPRISE

20 PLACE EUGENE PIOT
02130 SAPONAY

Téléphone : 03 23 84 99 31

Portable : 06 13 29 41 25

Fax :

Site Internet : www.labbejerome.fr

E-mail : contact@labbejerome.fr

Responsabilité légale :

LABBE JÉRÔME CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/12/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	25/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.